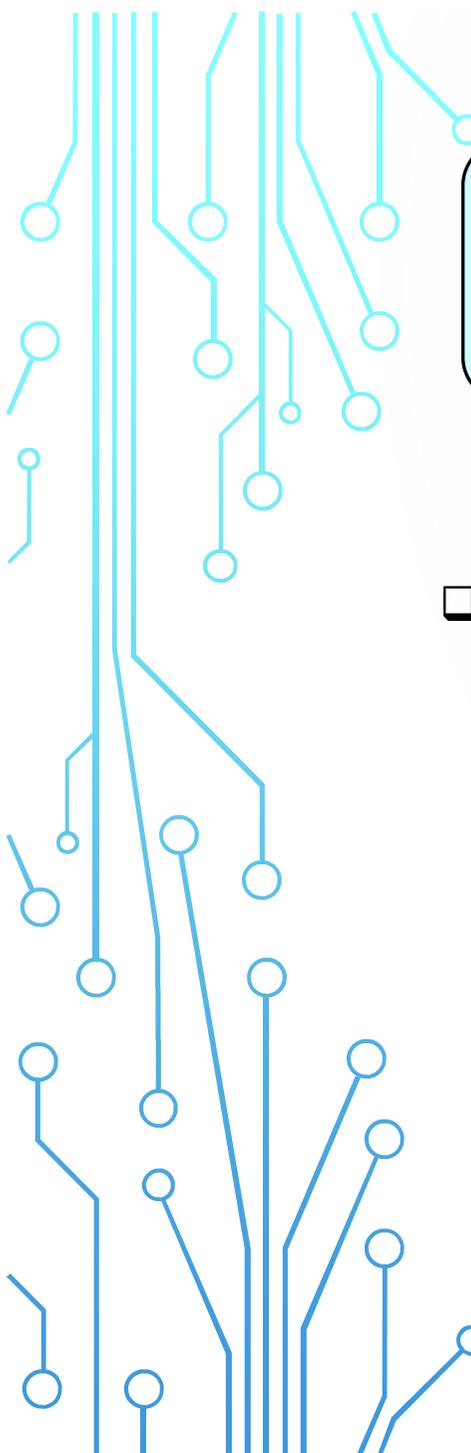




DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2021

SAEP DU PERCHER

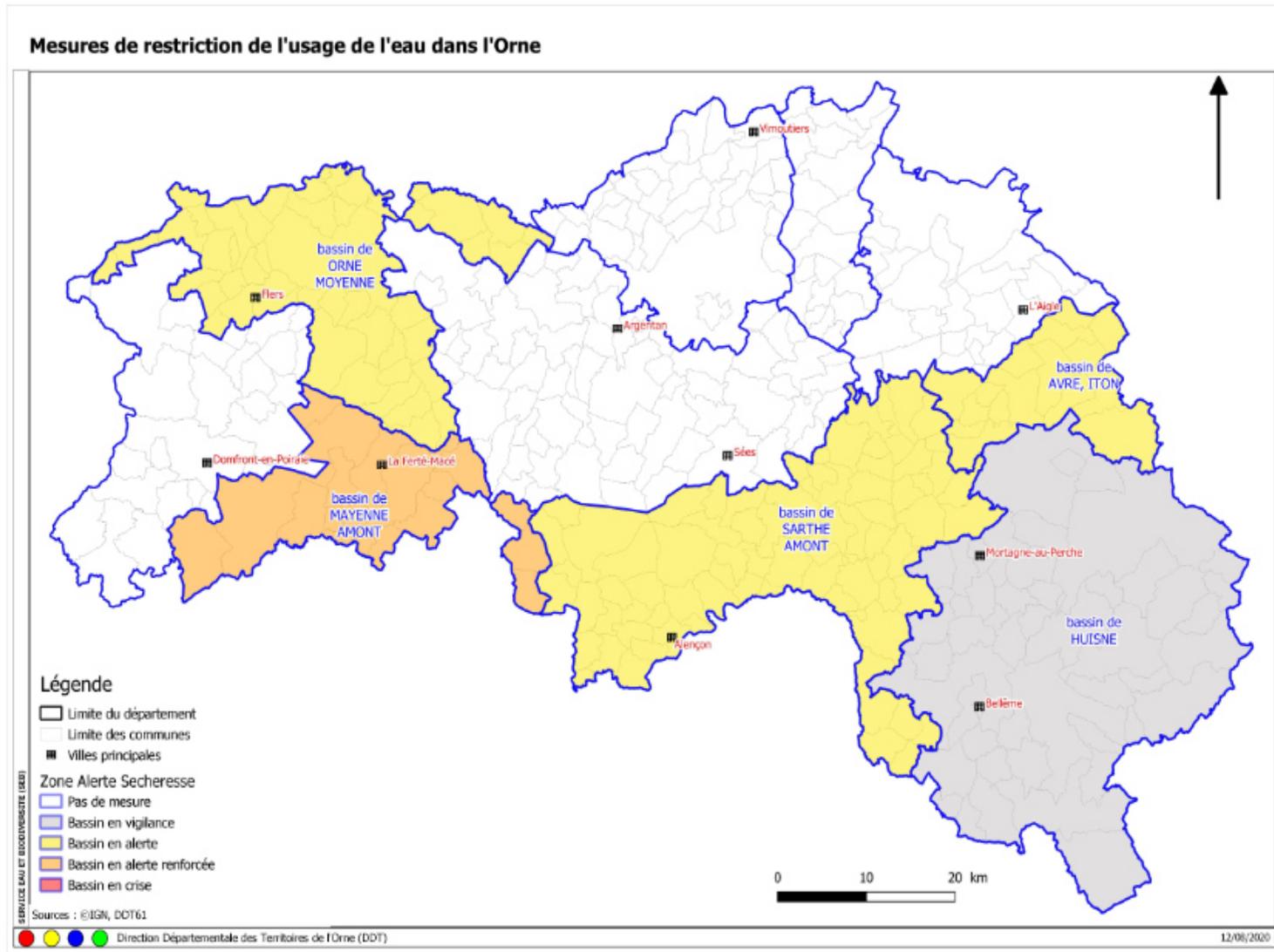


2020 – Situation globale sur le plan institutionnel

❑ PRÉFECTURE

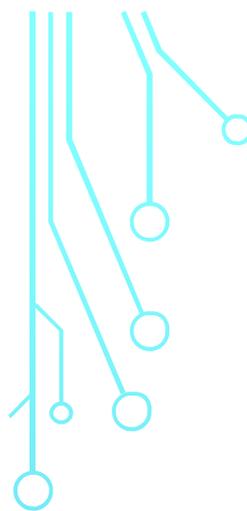
- L'ensemble du territoire est placé au niveau « Urgence attentat »
- Restriction temporaire des usages de l'eau par arrêté (août 2020) les communes des bassins « Avre Iton » sont placées en ALERTE pour les communes de Beaulieu, Bonnefoi, Bonsmoulins, Chandai, Crulai, Irai, La Chapelle-Viel, La Ferrière au Doyen, Les Aspres, Les Genettes, St Aquilin de Corbion, St Michel Thubeuf, St Ouen sur Iton, Vitrai

Annexe n°2 : carte des zones d'application des mesures de restriction de l'usage de l'eau



Annexe 3 : Mesures de restriction – secteurs en ALERTE

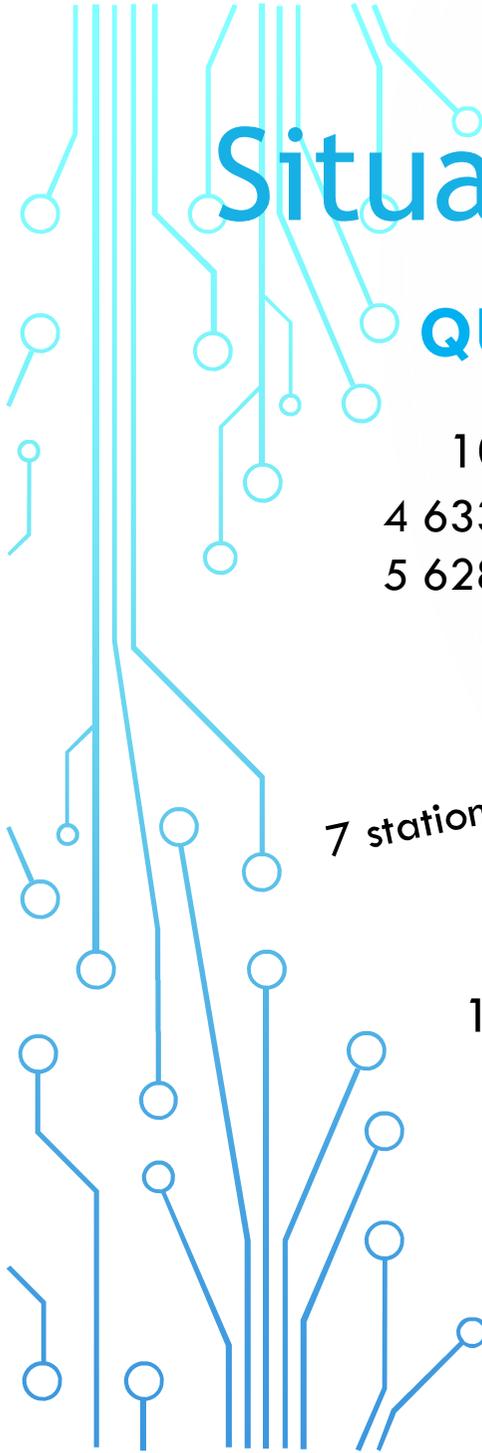
Usages agricoles	Irrigation, par les titulaires d'une autorisation administrative, des grandes cultures, cultures maraîchères, vergers, pépinières et végétaux d'ornement destinés à la vente	Par prélèvement : - d'eau de surface (cours d'eau, milieux aquatiques) ou d'eau souterraine (source, puits, forage) ; - dans les réserves constituées antérieurement à la date du présent arrêté préfectoral et alimentées au moins une partie de l'année par prélèvement direct ou indirect dans un cours d'eau (le remplissage de ces réserves par prélèvement dans le milieu est interdit)	Interdit de 8h à 20h	
	Abreuvement des animaux	Par utilisation des réserves déconnectées en permanence du réseau hydrographique	Autorisé	
	Nettoyage des bâtiments d'élevage	Quelle que soit la ressource utilisée	Autorisé	
Usages industriels	Prélèvements dans les milieux aquatiques (pompage en rivière) ou en nappe (forage, puits)	Conformément aux dispositions des arrêtés d'autorisation ou des récépissés de déclaration	Autorisé	
		En l'absence d'autorisation ou de déclaration, dans la limite du respect de la réglementation en vigueur et du droit des tiers, et après accord du service chargé de la police de l'eau	Autorisé	
Usages des collectivités	Arrosage des pelouses, des terrains de sport et de loisirs (à usage public)	Par utilisation du réseau d'eau potable ou prélèvement dans le milieu	Interdit de 8h à 20h	
	Lavage des trottoirs et caniveaux	Par utilisation de réserves constituées antérieurement aux arrêtés de restriction (utilisation à déclarer à la DDT61)	Autorisé	
	Fonctionnement des jets d'eaux et fontaines d'agrément	Par utilisation du réseau d'eau potable ou prélèvement dans le milieu	Interdit sauf impératif sanitaire ou sécuritaire avéré	
	Constitution de réserves	En circuit ouvert de l'eau	Interdit	
Autres usages (y compris collectivités)	Lavage des véhicules	Par prélèvement dans le milieu ou le réseau d'eau potable	Interdit	
		En dehors des stations professionnelles spécialisées	Interdit	
	Arrosage des pelouses (à usage privé)		Interdit	
	Arrosage des jardins potagers, massifs de fleurs, arbustes		Interdit entre 8h et 20h	
	Remplissage et mise à niveau des piscines à usage privatif (souples, rigides ou en parois maçonnées)	Remplissage initial suite à construction (piscines à parois maçonnées)		Autorisé
		Autres cas		Interdit
	Lavage des terrasses et façades d'immeubles	Dans le cadre de travaux le nécessitant et faits par des entreprises spécialisées		Autorisé
		Autres cas		Interdit
	Arrosage des terrains équestres	Arrosage des terrains d'exercice, de pratique des sports équestres ou de compétition des chevaux de sport, de loisir ou de course		Interdit de 8h à 20h
	Arrosage des terrains de golf			Interdit de 8h à 20h
Fonctionnement des jets d'eaux et fontaines d'agrément	En circuit ouvert de l'eau		Interdit	
Sécurité civile et incendie	Toutes activités		Autorisé	
Cours d'eau	Manœuvres des ouvrages hydrauliques sur cours d'eau ou plan d'eau	Si elles sont nécessaires (cas prévus par arrêté cadre sécheresse du 02/07/2012 modifié)	Soumis à l'accord préalable de la police de l'eau	
	Vidange de plans d'eau		Interdit	
	Travaux en rivière		Soumis à l'accord préalable de la police de l'eau	



2020 – Situation globale sur le plan institutionnel

❑ A.R.S.

- Mise en place du Plan de Continuité d'Activité Simplifié Covid 19 (PCA) le 20 mars 2020
- Mise en place du plan VIGIPIRATE dans le domaine des réseaux d'eau « EXERCER LA VIGILANCE »
- PGSSE : **P**lan de **G**estion de la **S**écurité **S**anitaire des **E**aux
- Sécurisation des Installations d'eau potable
- Protection physique des installations AEP contre les actes de malveillance
- C.V.M.



Situation de la Collectivité

QUELQUES CHIFFRES POUR 2020

10 261 abonnés

4 633 abonnés en régie

5 628 abonnés en DSP

547 kms de canalisations

297 kms en régie

250 kms en DSP

7 stations de pompage

14 réservoirs

1 404 152 M3 D'EAU POTABLE MIS EN DISTRIBUTION

POUR LA RÉGIE : 545 807 M3

POUR LA DSP : 858 345 M3

2020 – Situation du SAEP

- ❑ COVID 19 :
 - Poursuite de l'activité de tous les agents
 - Dégradation de la qualité de service des Eaux de Normandie (bureaux fermés), gestion des abonnés de la DSP par le Saep

- ❑ Fin de la convention de mise à disposition des agents du Percher pour la station d'épuration des Aspres au 01/10/2020

- ❑ Transfert de 17 abonnés au Siaep de la Trigardière.

2020 – Les réalisations

- ❑ Réhabilitation des châteaux d'eau
 - Réalisation de l'étude diagnostic amiante-plomb et génie civil.
 - Réalisation plan topographique par Agetho Conseils pour le réservoir du Champ de course
 - DCE en cours
 - Dévoiement de la canalisation pour le complexe culturel de L'Aigle (24 535,00 € H.T.)

Renouvellement des réseaux

- Maître d'Œuvre Cabinet Loiseau, Règlement effectué : 7381,25 €, reste 6 543,75 €
- Titulaire du Marché de Travaux : Réseau Environnement
- Travaux terminés pour St Michel Thubeuf,
- Travaux en cours pour St Ouen et Auguaise « Le Châtelet »,
- Commencement des travaux le 23/11/2020 pour Crulai « Arpentigny » et pour Aube « Rue du Souchet » le 11/01/2021

Cité Marin Marais : travaux terminés depuis octobre 2019 ; pas de facture avant 2021 (reste à réaliser)

Les Aspres «Les Bourdinières» : Remplacement de 330 mètres de canalisations du 23/04/2020 au 06/05/2020 par l'agent technique (7390,24 € H.T.)

Rai station « Moulin de Porte » : Remplacement de la tuyauterie (5679,18 € H.T.)

Remplacement pompes doseuses javel cannes injection cuve et bac de rétention et vannes inox sur les stations de Aube Rai et St Symphorien (2302,39 € H.T.)

Maillage entre L'Aigle « Les Vautieux » et la commune de Rai « Moulin de Porte » par Eaux de Ndie en urgence.

Rai forage « Moulin de Porte » : Relevage des pompes du par les Travaux d'Hercule (1000 € H.T.) ; (1 pompe ne fonctionnait plus depuis plusieurs mois et la deuxième un rendement à 22 m³/h au lieu de 36 m³/h). Inspection du forage par Log hydro (6030,00 € H.T.), différentes diagraphies, essai par paliers sur une journée).

Remplacement des 2 pompes de forage et des 2 colonnes (remises en inox)

Nouveaux branchements réalisés pour 2020 en Régie (20 facturés et 14 en attentes)

Campagne de changement de compteurs (145)

Prévisions de clôture 2020

□ Budget Affermage

Chapitre	CA prov. 2020
Total Dépenses réelles d'exploitation	226 067,71 €
Total Recettes réelles d'exploitation	754 921,32 €
Total Dépenses réelles d'investissement	255 929,79 €
Total Recettes réelles d'investissement	9 431,68 €

Encours de la dette au 31/12/2020	1 867 608,54 €
Autofinancement (Epargne brute)	528 853,61 €
Autofinancement affecté aux travaux (Epargne nette)	322 424,16 €

Augmentation des recettes de : + 72,11 % par rapport à 2019 qui s'explique par le décalage de la facturation et du nouveau contrat de concession.

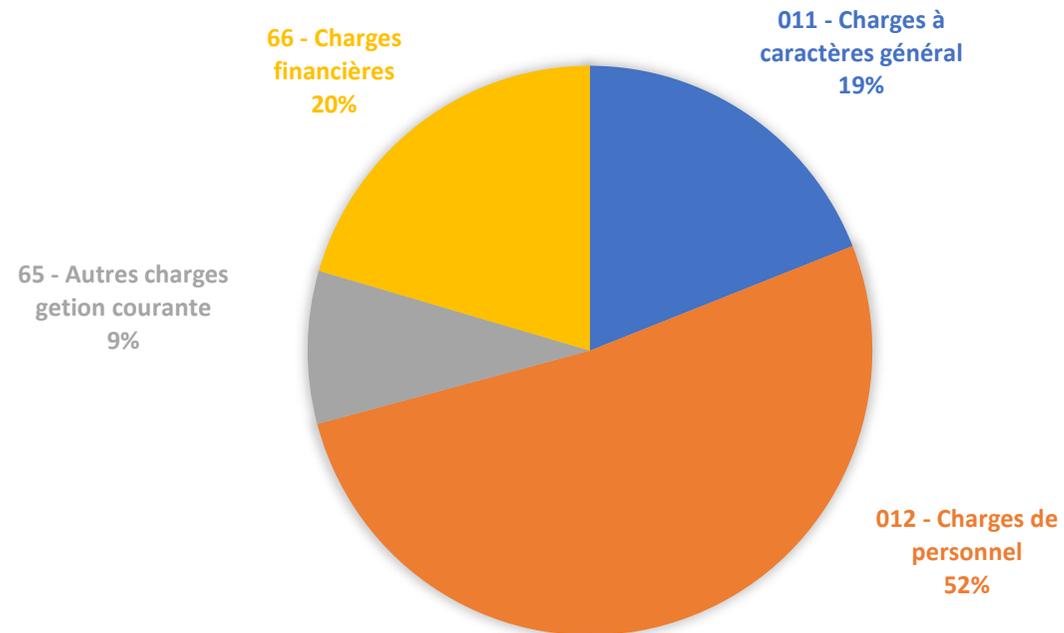
Par rapport à 2018 : + 44,78 %

AFFERMAGE

Structure de dépenses et recettes réelles d'exploitation 2020

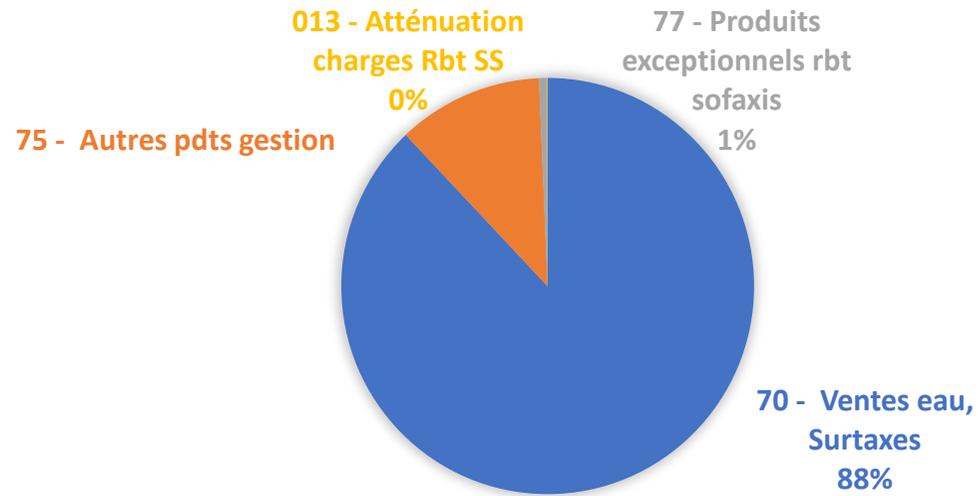
AFFERMAGE

DÉPENSES RÉELLES D'EXPLOITATION 2020 (PROVISOIRE) :
226 067,71 €

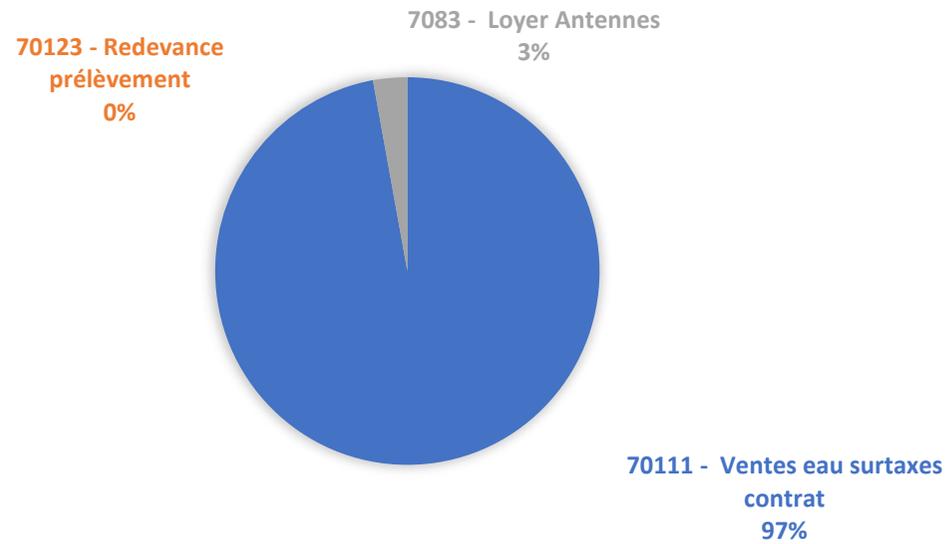


AFFERMAGE

RECETTES RÉELLES D'EXPLOITATION 2020 (PROVISOIRE) : 754 921,32€



DÉTAIL DES PRODUITS DU CHAPITRE 70 "VENTE": 663 936,84 €



AFFERMAGE

ÉTAT DE LA DETTE

AFFERMAGE

Aucun emprunt en 2020

Annuité 2020 : 257 796,19 € (46 318,97 € d'intérêts et 211 477,22 € de capital)

Encours au 31/12/2020 : 1 867 608,54 €

Encours prévisionnel au 31/12/2021 : 1 661 179,09 €



AFFERMAGE

Prévisions de clôture 2020

□ Budget Régie

Chapitre	CA prov. 2020
Total Dépenses réelles d'exploitation	312 040,99 €
Total Recettes réelles d'exploitation	819 907,64 €
Total Dépenses réelles d'investissement	215 174,68 €
Total Recettes réelles d'investissement	7 461,52 €

Encours de la dette au 31/12/2020	558 781,35 €
Autofinancement (Epargne brute)	507 866,65 €
Autofinancement affecté aux travaux (Epargne nette)	463 308,07 €

Le coût du personnel s'établit à : 77 465,05 € + 25 000 (nov. déc.)

L'an passé personnel régie : 105 536,06 €

Prévision personnel 2021 : Augmentation du temps de travail agent administratif et selon le choix du mode de gestion de la régie.

Structure de dépenses et recettes réelles d'exploitation 2020

RÉGIE

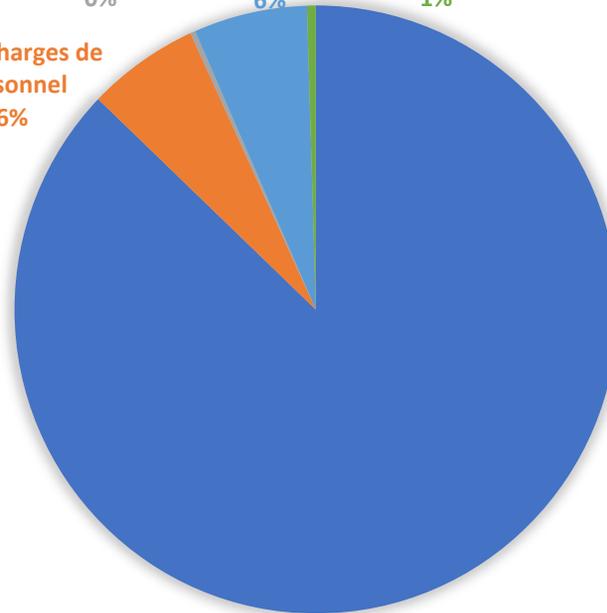
DÉPENSES RÉELLES D'EXPLOITATION 2020 (PROVISOIRE) :

312 040,99 €

65 - Autres charges de gestion courante 0%
014 - Atténuation de produits 0%
66 - Charges financières 6%
67 - Charges exceptionnelles 1%

012 - Charges de personnel 6%

011 - Charges à caractères général 87%



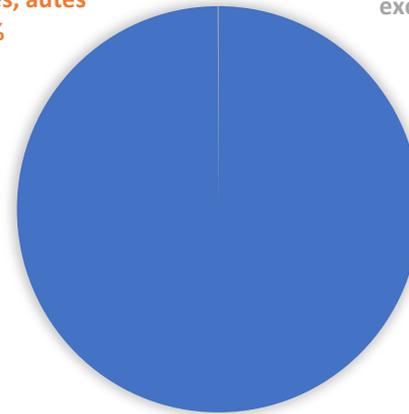
RÉGIE

RECETTES RÉELLES D'EXPLOITATION 2020 (PROVISOIRE) :

75 - Revenus
immeubles, autes
0%

819 907,64 €

77 - Produits
exceptionnels
0%



70 - Ventes eau, prest
serv, loc, dispo
100%

DÉTAIL DES PRODUITS DU CHAPITRE 70 "VENTE": 819 483,72 €

7083 - Loyer Antennes

1%

7068 - Prestations serv.,

7084 - Mise à dispo. Assainissem, fact.

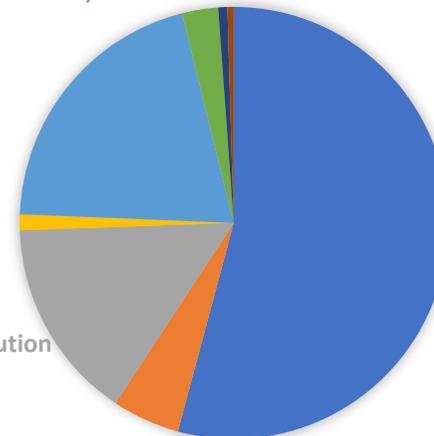
7064 - Frais fixes Abt ouv,

70128 - Redevance SDE
1%

701241 - Redevance pollution
15%

70123 - Redevance
prélèvement
5%

70111 - Ventes eau abonnés
54%



RÉGIE

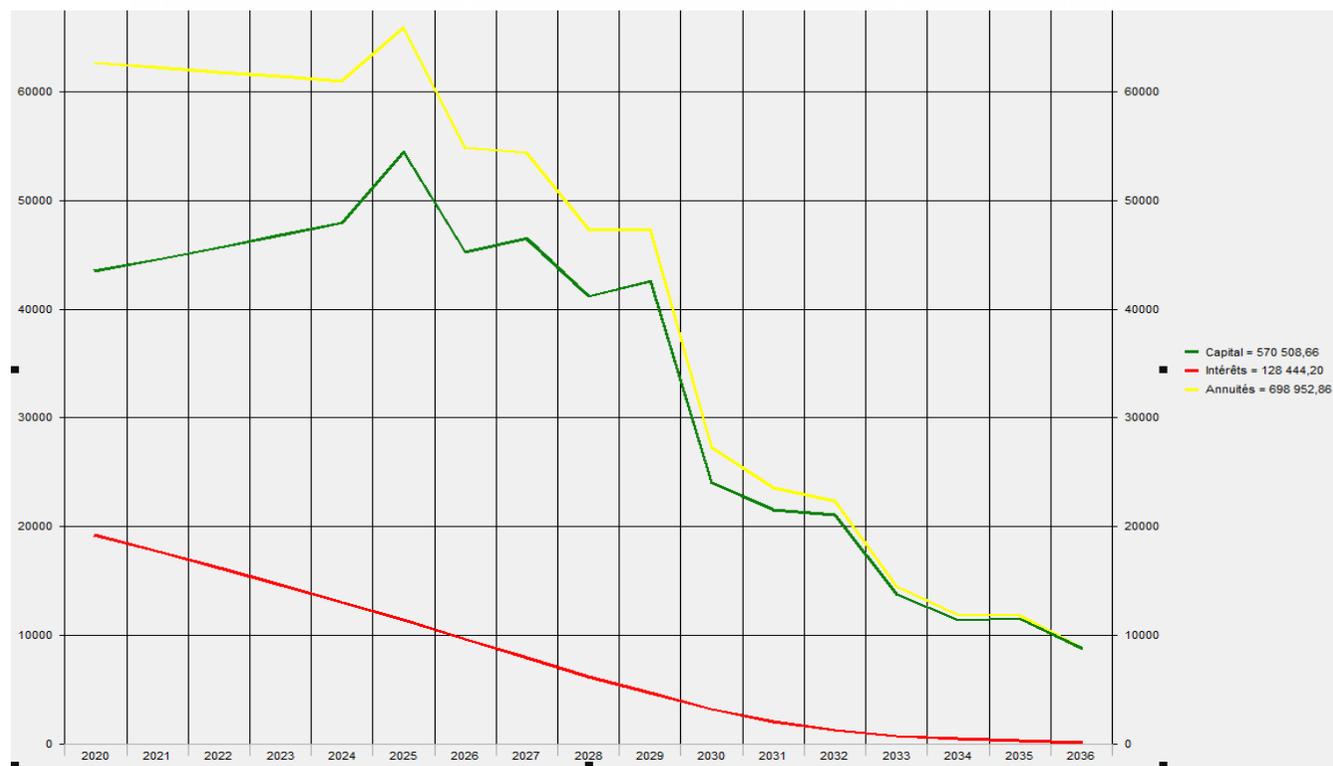
ÉTAT DE LA DETTE

RÉGIE

Annuité 2020 : 62 674,22 € (19 168,51 € d'intérêts et 43 505,71 € de capital)

Encours au 31/12/2020 : 558 781,35 €

Encours prévisionnel au 31/12/2021 : 514 169,58 €



RÉGIE

2021 – Orientation Budgétaire

☐ Budget Affermage

- ✓ Fonctionnement :
 - Dépenses : reconduite enveloppe 2020
 - Recettes : enveloppe 2020 à l'équilibre
- ✓ Investissement :
 - Dépenses : environ 1 000 000 € (par emprunt)
 - report des projets inscrits 2020 et non engagés
 - inscription des projets ayant fait l'objet d'une programmation

☐ Budget Régie

- ✓ Fonctionnement :
 - Dépenses : reconduite enveloppe 2020
 - Recettes : reconduite enveloppe 2020
- ✓ Investissement :
 - Dépenses : report des projets inscrits 2020 et non engagés
 - inscription des projets ayant fait l'objet d'une programmation

2021 – Les Principaux investissements

BUDGET AFFERMAGE

Commune	Travaux	Montant	Subventions
St Sulpice/L'Aigle	Rue Cavelier	162 000 €	0
L'Aigle /St Ouen	Châteaux d'eau	1 000 000 €	400 000 €
Chandai + Crulai	CVM dont modélisation	100 000 €	

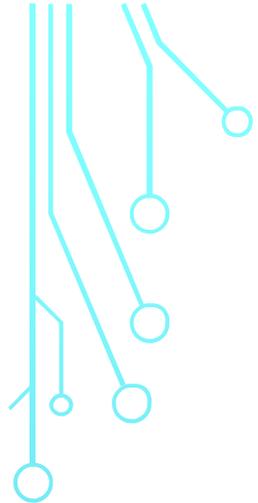
FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

Un emprunt est à prévoir

2021 – Les Principaux investissements

BUDGET RÉGIE

Commune	Travaux	Montant	Subventions
Les Aspres	Route de Mortagne renouvellement canalisation sur 850 m fond de fossé + 330 m accotement chemin communal	97 000 €	0
St Symphorien	Réseau CVM 500 m	90 000 €	
	TOTAL		



Conclusion et perspectives



- Emprunt pour la réhabilitation des châteaux d'eau
- Choix du mode de gestion de la Régie
- Harmonisation tarifaire entre la Régie distribution et la Régie distribution/production